

Zeitschrift: Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse
Herausgeber: Bibliothèque nationale suisse
Band: 79 (1992)

Artikel: Réflexions sur l'informatisation de la Bibliothèque nationale suisse
Autor: Wüst, Ruth
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-362261>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Ruth Wüst, responsable du projet de réorganisation de la BN

REFLEXIONS SUR L'INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE SUISSE

La question de l'automatisation est au coeur de la réorganisation de la Bibliothèque nationale (BN). Mais que faut-il entendre au juste par automatisation ? A quels impératifs répond l'informatisation d'une bibliothèque telle que la nôtre ? N'eût-il pas été plus simple d'adopter l'un des systèmes utilisés en Suisse depuis des années plutôt que de lancer un appel d'offres, comme l'a fait la BN ? Telles sont les questions qui reviennent le plus souvent dans la bouche de nos partenaires et de nos lecteurs, et auxquelles je vais tenter de répondre ici.

La réponse à la première de ces questions est simple : informatiser une bibliothèque n'est pas une fin en soi, c'est un moyen de faciliter le travail des bibliothécaires d'une part, et d'offrir de meilleures et surtout de nouvelles prestations aux usagers d'autre part.

L'automatisation est un processus qui se déroule en plusieurs étapes¹. La première étape consiste à automatiser les procédures de travail pour en accroître l'efficacité. Dans un deuxième temps, il ne s'agit plus seulement d'accélérer les procédures de travail mais aussi d'effectuer de nouveaux types de travaux, irréalisables par des opérations manuelles ; à ce stade la nature même du travail commence de changer. L'ensemble de ses développements conduit enfin à la troisième étape, qui débouche sur une transformation de l'institution elle-même. Mais il faut souligner que le processus d'automatisation n'est jamais définitivement achevé : il exige une adaptation permanente aux technologies nouvelles. Celles-ci évoluent à un rythme très rapide et entraînent des changements fondamentaux dans la société. Il était temps que la BN s'adaptent à cette évolution.

La technologie introduit une double transformation dans la structure d'une bibliothèque, puisqu'elle agit à la fois sur les procédures de travail et sur la nature même du travail. Au niveau organisationnel, une bibliothèque est confrontée à des changements continuels. Si ces changements peuvent créer un sentiment d'insécurité chez les collaborateurs, ils exercent aussi sur eux une certaine fascination, comme tout ce qui est nouveau et inconnu. Si une bibliothèque entend rester à l'avenir une institution qui compte dans la société, il faut qu'elle s'adapte à l'évolution des techniques nouvelles et en tire profit.

1. John Diebold, *Automation*, New York, American Management Assoc., 1983.

Comme je l'ai dit, la transformation des procédures de travail doit s'opérer de façon judicieuse et ne pas devenir une fin en soi. L'objectif principal est de permettre aux usagers d'accéder plus rapidement et plus commodément aux collections et de bénéficier de prestations de services qu'il ne serait pas possible de fournir autrement.

Tout ce que j'ai dit jusqu'ici s'applique à l'automatisation locale d'une bibliothèque prise isolément. Or aujourd'hui, la diffusion de l'information est inconcevable en dehors de structures en réseau. Les avantages de l'automatisation d'une bibliothèque n'apparaissent dans toute leur ampleur que s'il y a coopération dans le cadre d'un réseau². Echanger des données sur réseau permet par exemple de réduire les coûts de catalogage. Communiquer sur réseau permet à l'usager d'accéder directement, depuis son bureau, à des bibliothèques et à des collections conservées de façon décentralisée.

L'automatisation vise à améliorer les prestations de la BN tout en renforçant la coopération avec les autres bibliothèques. Une bonne coopération entre bibliothèques passe par l'utilisation d'instruments de coordination adéquats. A cet égard le nouveau projet de loi sur la Bibliothèque nationale suisse dispose ce qui suit :

Art. 9

¹ Dans l'accomplissement de ses tâches, la Bibliothèque nationale collabore avec d'autres institutions, suisses ou étrangères, qui exercent une activité similaire ; ce faisant, elle tient tout particulièrement compte des institutions qui sont actives dans les domaines de l'audiovisuel et des autres nouveaux supports d'information.

³ Elle peut se charger de tâches de coordination.

Cet impératif de coopération et de coordination à l'échelle suisse est au cœur de notre travail de réorganisation et d'informatisation de la Bibliothèque nationale. Les fondements de ce travail ont été posés en 1992 : en tant qu'institution de la Confédération, nous sommes tenus, pour réaliser un projet d'informatisation d'une telle dimension, de lancer un appel d'offres conformément aux règles du GATT. La première étape a donc consisté à définir nos exigences dans un cahier des charges, sur la base duquel un appel d'offres a été publié le 14 janvier 1992 dans la *Feuille officielle du commerce* (n° 7). Vingt-et-une offres nous ont été soumises. Il est à noter que la plupart des grandes firmes spécialisées dans l'informatisation des bibliothèques ont été intéressées par le projet.

Nous avons consacré l'été et l'automne à l'évaluation des différents systèmes qui nous étaient proposés. Sous la conduite de la responsable du projet de réorganisation, un groupe de bibliothécaires a présélectionné neuf projets et invité leurs auteurs à les présenter plus en détail. Les travaux ont été réalisés avec rigueur selon la méthode d'analyse du professeur Walter F. Daenzer. En novembre, l'évaluation étant achevée, la responsable du projet et son équipe ont soumis une proposition au directeur de la BN. Toutes les solutions qui se présentaient, y compris celles qui ont été adoptées en Suisse, ont été minutieusement examinées. Il fallait éviter de prendre une décision qui provoque l'isolement et privilégier au contraire un système propice à la coopération. On a donc pris soin d'évaluer les systèmes non pas uniquement d'après leurs qualités fonctionnelles, mais aussi d'après leurs capacités d'intégration sur un réseau. On a constaté à ce propos que plusieurs systèmes, pour intéressants qu'ils fussent du point de vue fonctionnel, n'avaient guère, voire pas du tout, été expérimentés sur réseau. On s'est par ailleurs rendu compte que les systèmes venant de l'étranger, des Etats-Unis en particulier, ne prenaient pas en compte les spécificités suisses ou européennes. Notre préoccupation essentielle a été de trouver un système qui ait été expérimenté avec succès en Europe, qui soit configuré pour une application sur réseau et qui offre des possibilités de développement futurs.

Qu'est-ce qu'un système informatisé peut apporter de neuf à la Bibliothèque nationale ? Pour répondre à cette question il faut considérer, au-delà des progrès fonctionnels immédiats, les avan-

2. Volker Roth-Plettenberg, « Neue Organisationsformen in Bibliotheken durch die Einführung der Datenverarbeitung », in *MB NRW* 42, 1992, 3, pp. 229-237.

tages qu'on pourra tirer à long terme d'un tel système. Les bibliothèques, dont les coûts s'accroissent régulièrement alors que leurs budgets stagnent, sont contraintes d'envisager de nouvelles stratégies. L'important pour une bibliothèque n'est plus nécessairement aujourd'hui de posséder une masse de documents sur ses propres rayons, mais plutôt de s'assurer un *accès* à ces documents. Même si les bibliothèques suisses sont amenées à réduire leurs acquisitions, la BN en tant précisément que bibliothèque nationale dont le mandat légal consiste à recueillir tous les imprimés et supports d'information suisses, verrait son importance s'accroître. A l'avenir, les documents conservés sur supports électroniques occuperont une place de plus en plus importante dans la diffusion de l'information, les informations multimédias seront intégrées dans les catalogues traditionnels des bibliothèques et les données seront de plus en plus véhiculées par la voie rapide des réseaux. Si les concepteurs de réseaux sont conscients de ces enjeux, rares sont ceux qui sont aujourd'hui capables de développer des solutions adéquates.

Lancer un appel d'offres représentait pour la Bibliothèque nationale le moyen qui offrait le plus de chances de trouver, parmi les nombreux et bons systèmes proposés sur le marché, celui qui présente les meilleurs atouts pour l'avenir. Voilà pourquoi la Bibliothèque nationale n'entend pas intégrer simplement dans un système déjà existant. La BN possède un avantage majeur, celui de n'avoir pas de « passé informatique ». Elle n'a pas consenti jusqu'ici de gros investissements qui, en partie au moins, conditionneraient aujourd'hui ses choix. Elle n'a pas non plus à se soucier, si elle acquiert un nouveau système, du sort d'une équipe d'informaticiens déjà en place (ses effectifs n'ont pas augmenté depuis les années septante). Voilà suffisamment de bonnes raisons pour choisir un système « clé en main », évolué et d'utilisation simple, ayant passé la génération mourante des gros ordinateurs nécessitant un personnel nombreux.

Un système informatisé de gestion de bibliothèque doit être bien plus qu'un instrument de catalogage ou qu'un catalogue sur fiches automatisé. Le minimum qu'on puisse exiger d'un tel système est qu'il offre la possibilité de rechercher des ouvrages par combinaisons booléennes (combinaison des opérateurs « et » et « ou »). Une bibliothèque moderne doit offrir à son usager la possibilité de se renseigner sur le contenu des périodiques, de consulter des textes *in extenso* sur banques de données, et d'effectuer des recherche dans des collections multimédias. Tout système informatique digne de ce nom doit assurer l'automatisation intégrée de tous les secteurs de la bibliothèque, du prêt aux acquisitions, en passant par le catalogage, la gestion des périodiques et le catalogue collectif. Pourtant, en Suisse, tous les systèmes ne remplissent pas, et de loin, de telles exigences.

Au début des années septante, automatiser une bibliothèque signifiait avant tout automatiser les procédures de travail. Après avoir mis en place avec succès les systèmes de prêt informatisé, on a commencé d'automatiser les catalogues. Mais rétrospectivement on s'est rendu compte que les premiers OPAC (*Online Public Access Catalogs*) étaient d'un usage compliqué et malcommode ; depuis, d'énormes progrès ont été réalisés au plan de la vitesse et de la commodité d'utilisation. L'évolution fulgurante en matière de *hardware* comme de *software* a en effet permis d'améliorer sensiblement les systèmes. Les fonctions de gestion administrative se perfectionnent de jour en jour et, au rythme où vont les choses, l'utilisation des OPAC sera bientôt un jeu d'enfant pour le public. Aujourd'hui, le problème principal est d'intégrer les technologies nouvelles aux applications déjà en place.

Avec le stockage optique de données et la fabrication d'ordinateurs de plus en plus performants et de plus en plus petits, le jour n'est plus très éloigné où l'on pourra accéder à d'énormes quantités d'informations par l'informatique. La technique de l'impression sur demande (*on-demand printing*) permettra de renouveler notre approche des problèmes posés par le manque de place et la dégradation des ouvrages anciens.

Les progrès de l'informatique n'ont pourtant pas résolu tous les problèmes. Le manque de place et l'accès de plus en plus difficile aux grandes collections constituent pour nous deux préoccupations majeures. Aujourd'hui encore, l'outil informatique est avant tout mis à contribution pour des travaux d'ordre administratif. Anthony Smith pensait que l'usage de l'ordinateur dans les bibliothèques s'appliquerait avant tout au catalogage, à la recherche de titres et à d'autres travaux

de type organisationnel³. Mais depuis, des progrès tels ont été faits qu'on ne peut se contenter aujourd'hui de limiter l'application de l'informatique à ces seules fonctions de base.

Les systèmes de gestion de bibliothèque en réseau peuvent en effet remplir bien d'autres fonctions : par exemple le développement coordonné des collections ou l'utilisation commune des données catalographiques des périodiques⁴. En 1980, Smith indiquait que malgré ces progrès (dans l'automatisation), la bibliothèque resterait exactement telle qu'on la connaît depuis des siècles, que les rangées de livres et de documents continueraient de s'allonger sur les rayons. La véritable question qui se posait, disait-il, était de savoir si le matériau (papier) sur lequel repose l'activité bibliothéconomique traditionnelle, revêtira toujours dans les générations futures la forme d'oeuvres imprimées⁵.

C'est ce genre de réflexion qui nous a conduit à élargir sensiblement dans la nouvelle loi sur la bibliothèque le mandat de la BN en matière de collection. Dans sa version actuelle, la loi sur la BN, qui date de 1911, dispose que la bibliothèque a pour mandat de recueillir les « publications et les œuvres littéraires concernant la Suisse ou certaines parties du pays, qu'elles aient parus en Suisse ou à l'étranger »⁶. La mission de la BN était de conserver les « œuvres écrites » et les « imprimés » qui se rapportent à la Suisse. Dans sa nouvelle teneur, la loi y ajoute les « autres supports d'information » et les « banques de données », prenant ainsi en compte l'évolution et la modernisation des techniques de l'information⁷.

Il fallait élargir la notion d'information afin de n'écarter à priori aucune voie de développement possible à l'avenir. Nous sommes bien entendu conscients que les imprimés resteront longtemps encore au cœur de notre activité. La mort du livre, souvent annoncée comme imminente, n'est pas pour demain ; la preuve en est les cent mille nouvelles publications présentées chaque année à la Foire du livre de Francfort. Mais parallèlement au marché du livre, qui est en constante progression, apparaît un phénomène nouveau qui a jusqu'ici un peu échappé à l'attention des bibliothécaires et du public en général : les banques de données électroniques ne proposent plus seulement des informations bibliographiques, mais offrent à l'usager des textes dans leur intégralité. Il n'est pas utopique d'imaginer que dans un avenir pas trop éloigné certaines revues paraîtront uniquement sur support électronique. On peut dire que ce qui caractérise avant tout les transformations apportées par l'informatique dans le monde des bibliothèques, c'est l'hybridité et la multiplicité croissantes des médias qui véhiculent les idées et la pensée. La mission des bibliothèques a longtemps été de recueillir des livres. Elles doivent désormais se muer en des institutions pluridimensionnelles et multimédias, et suivre la marche des progrès technologiques qui s'opèrent dans notre société si elles veulent rester des partenaires intéressants pour la science et la recherche. Sinon, elles sont condamnées à devenir des reliques figées dans un passé révolu.

L'écho rencontré par notre appel d'offres pour l'informatisation de la bibliothèque prouve que nous sommes sur la bonne voie. Les systèmes qui nous ont été présentés nous ont permis de nous faire une idée très précise des grands systèmes existant sur le marché. Pour certains collaborateurs, ce fut l'occasion d'une première prise de contact avec le monde de l'informatique. Quant à celles et ceux qui travaillent au projet d'informatisation, ils ont pu établir d'intéressantes comparaisons et perfectionner ainsi leurs connaissances. Mais cet appel d'offres nous a surtout appris à tous à appréhender l'outil informatique dans sa réalité, à ne pas le considérer comme une menace mais comme une chance qui nous permettra de nous concentrer davantage sur la substance de notre travail et qui nous donnera les moyens de mieux servir les lecteurs.

3. Anthony Smith, *Goodbye Gutenberg*, New York, Oxford University Press, 1980.

4. Voir à ce propos le CitaDel Service aux USA, « The Library without Walls — Turning the Cliché into Reality », in *RLG News*, Issue 29/92.

5. Smith, *op. cit.*, p. 116.

6. Art. 2 de la loi fédérale du 29 septembre 1911 sur la Bibliothèque nationale suisse.

7. Art. 2 de la loi fédérale du 18 décembre 1992 sur la Bibliothèque nationale suisse.